

REGLEMENT du TIR

"La Joute des Feux Du Roy"



En l'an de grâce Deux mille Onze, notre bon Roi François recrute parmi ces bonnes gens du Puy en Velay des archers capables de partir en campagne à ses côtés.

Afin de déterminer les valeureux compagnons qui l'accompagneront, il a décidé cette année d'organiser une joute où s'affronteront les différents campements ou « feux » présents en la ville du Puy lors des fêtes Renaissance du Roi de l'Oiseau du 14 au 18 septembre 2011.

Pour ce faire, une missive sera remise aux capitaines des camps lors de la cérémonie d'ouverture afin que leurs valeureux champions soient autorisés à concourir.

Règlement

Article I:

Cette joute est organisée par le Roi de l'Oiseau, elle est réservée aux membres des campements présents sur les fêtes du Roi de l'Oiseau.

Elle se déroulera sur le pas de tir le jeudi 15 septembre 2011 de 17h30 à 19h et le vendredi 16 septembre 2011 de 19h à 20h30.

Article II:

Il s'agit d'une joute par équipe composée de 3 archers représentant un campement présent sur les fêtes qui auront été dûment nommés par le capitaine du campement. Cependant, étant donné que tous les campements ne possèdent pas d'archers, il n'est pas impossible de recruter dans les autres camps. Les capitaines des « Feux » sont libres de choisir.

Il seront représentants du camp pour l'ensemble de la joute.

Article III:

Les concurrents pourront utiliser leur propre matériel ou utiliser celui mis à leur disposition par le Roi de l'Oiseau. Les arcs et les flèches seront obligatoirement de type Renaissance (longbow, flèche bois, ...).

Les concurrents participeront à la joute en costumes renaissance.

Article IV:

La joute se déroulera en plusieurs épreuves de tir sur des cibles ludiques et d'époque.

Les épreuves seront expliquées sur place, et un compte de points sera réalisé pour chacune. Aucune épreuve ne sera éliminatoire.

La finale aura lieu le vendredi 16 septembre 2011 à 20h sur le pas de tir, après avoir préalablement défini aux points les 4 meilleures équipes.

Article V:

La remise des prix se fera le samedi 17 septembre lors de la Finale du Roi de l'Oiseau.

L'équipe déclarée vainqueur se verra accorder le privilège d'ouvrir la cérémonie du Tir du Roi de l'Oiseau par une volée de flèches.

De même, si elle le souhaite, il lui sera octroyé l'emplacement du campement joint au pas de tir, ainsi que la garde de celui ci lors de la prochaine édition des fêtes.

Article VI:

Le Roi de l'Oiseau, par son représentant présent sur le pas de tir, ainsi que le Maître Archer des Fêtes du Roi de l'Oiseau seront seuls souverains en cas de litige.

Fait au Puy En Velay, le 1er Mai 2011

Pour l'association du Roi de l'Oiseau

Pierre MALLET
Administrateur